

# Comité Syndical En synthèse \*

13 janvier 2021



## Que retenir de la réunion du 13 janvier 2021 ?

\* ce document ne constitue pas une délibération officielle

### ACCUEIL DES REPRÉSENTANTES DE LA COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE

Le Comité Syndical a accueilli en son sein deux nouvelles déléguées, Mmes Marion CHOFFEL, (Titulaire) et Caroline MUSCELLA, (Suppléante) au titre de cette Commune du département du Rhône, membre de la Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération. Rappelons que le Comité syndical a approuvé la demande d'intégration au Parc de Sainte-Colombe le 25 novembre 2020.

### REMISE EN ROUTE DU SYNDICAT MIXTE ET DES INSTANCES DONT IL EST MEMBRE (SUITE)

- Vie du réseau des PNR : Emmanuel MANDON a été élu le 8 décembre 2020 Président d'IPAMAC, l'association Inter Parcs du Massif Central qui regroupe 11 Parcs naturels régionaux et le parc national des Cévennes. La structure est hébergée à la Maison du Parc. Par ailleurs, il a été désigné Président de la Commission Biodiversité de la Fédération des Parcs naturels Régionaux de France, succédant ainsi à Michèle PEREZ.
- Office du Tourisme du Pilat : Frédéric GONDRAND, Vice-président du Parc et Chantal CHETOT, Déléguée suppléante de Pélussin ont été élus au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Pilat où ils occupent respectivement les responsabilités de Trésorier et secrétaire. Emmanuel MANDON et Martine BRUNON, Déléguée de St Régis du Coin sont leurs suppléants.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SYNDICAT MIXTE

Ce document complète les statuts et, s'agissant du fonctionnement des instances du Parc, précise les modalités d'application de certaines de leurs dispositions. Au titre des nouveautés : les 8 commissions thématiques du Comité syndical. Le Bureau conserve la possibilité d'auditionner toute personne susceptible d'éclairer ses travaux.

### ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2020

Cette DM du budget de l'exercice 2020 a été proposée pour permettre un basculement de crédits entre deux comptes en section de fonctionnement afin de verser au Conservatoire botanique national du Massif Central la participation du Parc aux actions qu'il a menées dans le cadre du programme « Atlas de la Biodiversité Communale ». Le Conservatoire a ainsi réactualisé la cartographie des végétations du Pilat qui sera diffusée début 2021.



## ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Comité syndical, dans le prolongement du Débat d'orientation budgétaires (DOB), du 25 novembre 2020, a procédé à l'examen et au vote du budget pour l'exercice 2021. Lors de l'examen du volet statutaire, et plus précisément des recettes de fonctionnement, plusieurs délégués ont émis le souhait que la participation de la Région puisse être revalorisée à hauteur de 60 %, conformément à la clé de répartition prévue par les statuts. Un amendement proposant une augmentation de la cotisation régionale et une réduction des autres cotisations a été déposé et a fait l'objet d'une discussion. A la demande du Président, le Comité syndical l'a repoussé par 58 voix contre, 23 pour et 4 abstentions. Le budget 2021 qui s'élève à 2 238 586 € (fonctionnement + investissement) a été adopté par 66 voix pour, 7 abstentions et 13 voix contre.

## CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ.E DE MISSION « EAU, FORÊT ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Le Parc a initié une réflexion préalable à l'élaboration concertée d'une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique en 2020. Ce qui permet d'identifier aujourd'hui en première phase, 4 grands domaines où des adaptations doivent s'intensifier dans le Pilat : l'agriculture, les modes de vie, l'eau et la forêt. C'est dans ce cadre qu'il a été proposé une création de poste, permettant une diversification des compétences de l'équipe technique du Parc, sachant par ailleurs que la personne recrutée devra intervenir lors des travaux spécifiques générés par la révision de la charte.

## PARTICIPATION AU PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ DES AGENTS TERRITORIAUX DE LA LOIRE

Le Syndicat mixte du Parc doit proposer aux agents un plan de formation qui traduit, pour une période donnée, les besoins de formation individuels et collectifs en hiérarchisant ces besoins en fonction des capacités financières et des orientations politiques ou stratégiques du développement du syndicat mixte. Plutôt qu'un plan de formation propre au Parc du Pilat, il est décidé de poursuivre la mutualisation de ce plan avec plusieurs collectivités au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

## TOP DÉPART POUR LA RÉVISION/ RÉÉCRITURE DE LA CHARTE DU PARC

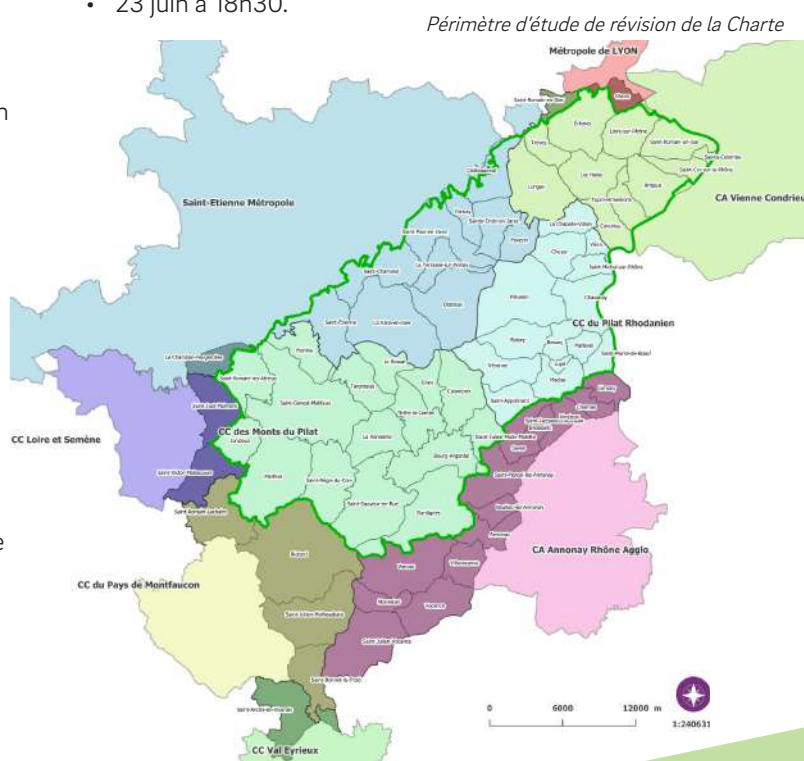
Le Comité syndical a lancé le processus de révision de la Charte en adoptant le périmètre d'étude ci-dessous. Il s'agit d'un périmètre élargi par rapport au parc actuel, avec 21 communes supplémentaires appartenant aux départements de l'Ardèche (14), de la Haute Loire (6) et du Rhône (1) ainsi qu'une partie de territoire de 3 de nos Villes Portes. Le périmètre ainsi validé ne signifie pas intégration immédiate de ces Communes au Parc puisqu'il s'agit d'abord d'écrire un nouveau projet de territoire, puis de vérifier l'adhésion individuelle de chacune des Communes à ce projet, des EPCI et des Départements et de la Région. Il conviendrait que le vote définitif sur l'intégration au Parc se fasse en 2025.

Le Comité syndical s'est donc placé dans les starting-block en attendant le Top départ donné par la Région et l'Etat pour la révision de la charte qui nécessitera un lourd travail de concertation et de nombreuses consultations. La procédure, définie par décret, oblige notamment une évaluation environnementale et une enquête publique.

## A NOTER DANS VOS AGENDAS

Les dates des prochaines réunions du Comité syndical ont été arrêtés au

- 10 mars à 19 h00
- 23 juin à 18h30.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)